



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Prévoyance

# Taux de cotisation

## CCN des Commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet (n° 3148)

### Tarifs 2024

#### Personnel cadre <sup>(1)</sup>

Garanties	Taux contractuel	Répartition	
	Globale TA <sup>(2)</sup>	Salarié	Employeur
Décès et Invalidité absolue et définitive (I.A.D)	0,53 %	Non définie conventionnellement	
Décès accidentel (I.A.D accidentelle)	0,13 %	Non définie conventionnellement	
Double effet	0,01 %	Non définie conventionnellement	
Allocation obsèques	0,06 %	Non définie conventionnellement	
Rente éducation OCIRP	0,15 %	Non définie conventionnellement	
Incapacité temporaire de travail	0,33 %	Non définie conventionnellement	
Invalidité	0,29 %	Non définie conventionnellement	
<b>Total prévoyance (dont 0,01% Reprise des encours Incapacité - Invalidité)</b>	<b>1,50 %</b>	<b>-</b>	<b>1,50 %</b>

(1) Au sens de l'Avenant n° 15 du 16 décembre 2013.

(2) TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

Le financement de l'employeur répond à l'obligation Prévoyance mise à sa charge par la CCN cadre du 14 mars 1947.